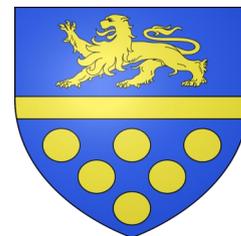




Flash Infos Cieux

N° 4 - Avril 2021



Bonjour !

Le poète a dit : « Les fleurs du printemps sont les rêves de l'hiver ».

Le printemps s'installe et avec vous, je souhaite que nos espérances prennent corps.

Tout le conseil municipal, tous les agents municipaux et moi-même, nous nous efforçons à ce que la commune réponde aux attentes de ses habitants.

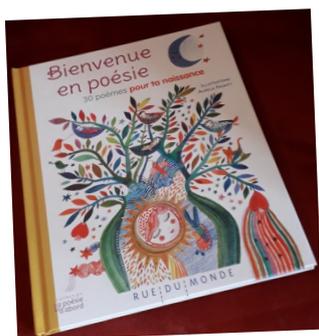
Dernièrement, le budget prévisionnel pour l'année 2021 a été voté. C'est un budget de transition mais il porte déjà la marque de notre volonté de dynamiser la commune. Les grandes lignes de ce budget sont présentées dans cette publication.

Dans notre société et notre monde il règne trop d'inégalités, d'injustices et de violences. L'échelon local est le terrain où l'on peut concrètement expérimenter le bénéfice d'une réflexion et d'une action tournées vers le bien commun. Qu'on s'y emploie !

Jean-Marie Esclamadon

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

- Le matin, du lundi au samedi : de 9 heures à 12 heures,
- L'après midi, les lundis, mardis et vendredis, de 13h30 à 17 heures 30.



Un livre de poésie est offert à chaque enfant né en ce début d'année 2021.

Journées vaccination des 9 avril et 21 avril 2021

A l'initiative de la municipalité de Cieux, et en accord avec l'ARS (agence régionale de santé), une première journée de vaccination a pu avoir lieu le vendredi 9 avril à la salle polyvalente de Cieux pour les personnes âgées de plus de 75 ans ou personnes souffrant de comorbidités associées à un risque de développer une forme grave de la maladie. 130 personnes sur la commune pouvaient prétendre à cette vaccination.

La présence du docteur Catherine CAUX DUCHAMBON médecin retraitée et de Claire ROCHER infirmière a permis de vacciner 56 personnes soit le maximum des doses fournies par l'hôpital de Saint Junien et une deuxième injection est prévue le 7 mai.

Cette initiative a permis aux personnes ne pouvant se déplacer de bénéficier de cette vaccination.

Devant le nombre de personnes restant à vacciner et la réussite de cette journée, de nouvelles démarches ont été entreprises auprès de l'ARS qui a donné l'autorisation d'organiser une deuxième campagne de vaccination prévue le 21 avril prochain avec une deuxième injection le 2 juin 2021.

Nous remercions le docteur Catherine CAUX DUCHAMBON et l'infirmière Claire ROCHER sans qui ces journées n'auraient pu avoir lieu.



Les enfants nés en ce début d'année 2021.

Timéo Martin à Boscartus, Liam Cambounet à Fromental, Victorine et Timothé Bosredon à Charrat, Faustine Zieba le bourg et Hugo Leyterre à Charrat.

UN POINT SUR LES FINANCES

Le budget réalisé de 2020

Le budget de l'année 2020 présente la particularité d'avoir été préparé par l'équipe sortante, adopté en toute hâte par le nouveau conseil retardé dans son installation par la crise sanitaire. L'investissement programmé pour la cour de l'école a été réalisé en collaboration avec les utilisateurs. Un début d'investissement pour l'isolation thermique de bâtiments municipaux a été entrepris.

Compte administratif Budget Commune 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	819 002,41	187 759,61
Recettes réelles	903 109,39	51 316,93
Résultat	227 154,61	-79 709,00
Cumul des comptes administratifs de la commune		
Résultat	317 854,55	200 313,03

Le budget prévisionnel de 2021

Le budget 2021 est un budget de transition. Des économies sont réalisées sur le contrat d'assurance, celui de la livraison de gaz. D'autres sont attendues suite aux rénovations thermiques qui se poursuivent. Une mise à niveau de l'informatique entraîne de nouvelles dépenses.

L'imposition locale (Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) est augmentée selon l'inflation et un rattrapage très partiel des taux moyens des communes semblables. La taxe d'habitation sur les logements vacants vient d'être adoptée. Le but est que davantage de logements soient mis en location. En parallèle nous développerons l'information pour que propriétaires et locataires accèdent aux mesures d'aide à la rénovation, notamment énergétique, permettant aux propriétaires de valoriser leur bien.

Durant cette année 2021 l'équipe municipale veut réaliser plusieurs projets.

Ceux concernant la voirie et l'eau potable, en particulier la protection de la ressource des stations de Montgéné et La Betoulle qui sont obligatoires.

D'autres sont lancés pour répondre à des besoins, accroître l'attractivité de Cieux dans tous les domaines. Il s'agit de l'installation d'un terrain multisports familial Décapark, de la réhabilitation de l'ancienne gare des tramways et bascule de Cieux, de l'équipement de l'école en tableau numérique interactif, de la réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public, de la construction d'un garage à vélo au Logis des Treilles...

Pour l'ensemble de ces projets 3 demandes de subvention ont été accordées, 9 autres ont été déposées dont les réponses sont attendues fin du premier semestre.

Budgets annexes prévisionnels 2021 Equilibré en recettes et dépenses	Fonctionnement	Investissement
Eau potable	237 724,00 €	282 364,00 €
Assainissement	28 812,00 €	131 893,00 €
Transport scolaire	37 957,00 €	30 602,00 €
Logis des Treilles	58 099,00 €	22 000,00 €

Le budget annexe du lotissement du Combeau a été clôturé en décembre 2020 et le déficit restant de 17 122,36 € reporté au budget principal de la commune.

Le budget prévisionnel 2021

Budget principal prévisionnel 2021 - commune

Fonctionnement

Libellé	Total	Libellé	Total
Charges à caractère général	272 250,00 €	Produits des services du domaine	103 800,00 €
Charges de personnel	515 003,00 €	Impôts et taxes	462 971,00 €
Autres charges de gestion courante	93 853,00 €	Dotations, subventions et participations	325 308,00 €
Charges financières	15 000,00 €	Autres produits de gestion courante	50 002,00 €
Charges exceptionnelles	55 577,00 €	Atténuation de charges	20 300,00 €
Virement à la section Investissement	88 138,00 €	Produits financiers	10,00 €
	1 039 821,00 €	Produits exceptionnels	4 300,00 €
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	63 130,00 €
			1 039 821,00 €

Investissement

Libellé	Total	Libellé	Total
Déficit d'investissement reporté	79 709,00 €	Apports, dotations, réserves	160 651,00 €
Emprunts et dettes assimilés	45 500,00 €	Subventions d'investissement	134 257,00 €
Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	Virement section fonctionnement	88 138,00 €
Immobilisations corporelles	32 392,00 €	Opérations patrimoniales	1 140,00 €
Immobilisations en cours	215 445,00 €		384 186,00 €
Opérations patrimoniales	1 140,00 €		
	384 186,00 €		

Action sécurité

Des travaux de mise en sécurité ont été entrepris à Villeforceix, lieux de ramassage et de vie de nombreux enfants :

- La zone de 50 km/heure a été étendue sur l'ensemble de la zone, incluant un passage piéton au cœur du village,
- La zone « 30 km/heure » a été reportée sur la zone particulièrement concernée par sa dangerosité et le passage des enfants, en conformité avec les recommandations de la sécurité routière,
- Des bandes rugueuses et une signalétique sont venues renforcer le dispositif.

Dans quelques semaines, un radar pédagogique mobile pourra être installé et ainsi signaler aux conducteurs leur vitesse de conduite.



Avec les jeunes pour les jeunes !

Ils étaient sur leur skateboards et trottinettes.

Ce fut le départ pour aller vers la construction, ensemble, jeunes et équipe municipale, d'un skatepark. Une première réunion s'est tenue le 12 février.

Aidé par "l'Assokate", un projet participatif émerge. Le lieu est défini : en contrebas du terrain de tennis. Une option béton, bois, granit est choisie.

Dans la foulée, un conseil municipal des jeunes est projeté. Tous les jeunes de la commune de 12 ans ou en 6^{ième} minimum, et jusqu'à 18 ans sont membres de droit du collège du conseil municipal des jeunes qui élira en son sein un exécutif de quelques jeunes.

La réunion du dimanche matin 2 mai à 10 heures se tiendra salle polyvalente dans le respect des règles sanitaires du moment.

Ordre du jour : poursuite des affaires en cours, établissement par le collège des jeunes des modalités de constitution et d'élection de son exécutif.

Toutes et tous entre 12 et 18 ans sont cordialement invités à prendre part à cette réunion.



À l'initiative de la fédération de chasse, les écoliers de Cieix aidés de leurs enseignants, de chasseurs de l'AC-CA, d'agents communaux et d'élus ont planté les 15 et 22 mars une haie d'arbres et d'arbustes à l'arboretum. Le dimanche 21 mars des habitants d'Arnac et 5 enfants du hameau ont poursuivi l'opération en plantant une haie aux abords de la Pierre à Cupules.



Depuis le début de l'année, dans la continuité du projet lancé par l'ancienne mandature, nous avons avancé sur l'implantation d'un terrain de sport ludique pour tous. Ce terrain serait, à terme, installé sur la plate-forme existante du terrain de basket. Nous avons présenté aux jeunes de la commune et fait le choix d'un terrain « DECAPARK » qui offrirait de nombreuses activités sportives et ludiques afin d'offrir une complémentarité avec le terrain multisports de Javerdat.

Ce terrain serait en libre accès et servirait à notre école, au centre aéré mais également à l'ensemble de la population. Ce projet s'inscrit dans une réflexion globale d'aménagement avec le projet participatif Skatepark (contrebas du terrain de tennis) porté par les jeunes de la commune, mais également un boulodrome (à l'entrée de l'arboretum) et le projet participatif de jardin pédagogique/partagé en lien avec la gestion et valorisation des déchets de l'arboretum.

Il reste très dépendant des suites qui seront réservées aux demandes de subventions qui ont été déposées.

Exemple de projet pour lequel le dossier de subvention a été établi.



Boîte à lire : la lecture au cœur du village

La vieille armoire fut décapée.

Il y a ceux qui lui ont fait les yeux, l'équipe qui l'a peinte et décorée, celui qui l'a coiffée.

En accès libre pour le partage et la convivialité entre petits et grands.

Envie d'une boîte à lire au plus près de chez vous, faites-vous connaître :

Christiane 07 81 76 55 08 - Graziella 06 50 33 59 34.



Dans le bourg, dans les villages, des zones publiques de pied de murs ou de bords de chemin sont envahis par des plantes adventices.

En alternative aux produits phytosanitaires, la commune de Cieux désire accompagner la végétation spontanée et met gratuitement à votre disposition, à l'accueil de la mairie, des sachets de graines à semer sur place.

Ces sachets sont composés de 10 % de graminées (*festuca pallens*, *festuca ovina*, *festuca cinerea*) et de 90 % de fleurs soit 19 variétés dont 9 annuelles.



Equipements nouveaux : soigner l'environnement des habitants

Un désherbeur mécanique, vient également d'entrer en action facilitant l'entretien des trottoirs et bordures. Une tondeuse neuve complète l'équipement. L'achat groupé a permis d'alléger la facture à 2981,66 € HT. Prochainement, la remorque devenue inutilisable sera remplacée.

Un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) sera établi afin de le délivrer à nos locataires.

Nouvelle formule au 1er juillet 2021, il devient obligatoire. Il sera plus fiable, plus complet mais aussi plus lisible. Autre nouveauté, le DPE, aujourd'hui purement informatif, deviendra opposable au 1er juillet prochain. En clair, le locataire pourrait demander une compensation si le DPE avait été trompeur. Le DPE est vu comme un outil dans la lutte contre les « passoires thermiques ».

Pour une information sur les dispositifs de soutien à la rénovation contacter l'ADIL 87 (Tel : 05 55 10 89 89)



Dans le même temps, le programme de remplacement des huisseries des bâtiments municipaux par du double vitrage se poursuit.



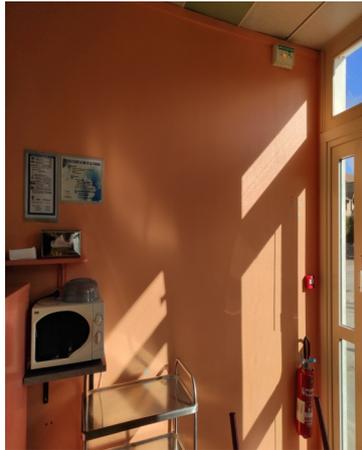
Coup de jeune à la cantine

Des idées et de la volonté permettent avec très peu de moyens de changer un cadre de travail et de vie...

Ainsi, des travaux de peinture ont été réalisés à la cantine de l'école : une peinture blanche recouvre maintenant les murs, les portes, les radiateurs et les meubles ont eux été peints en gris.

Un grand remerciement au personnel de la cantine et notamment à Christine Monteil et Nathalie Jalageas, pour ces travaux, très appréciés par les enfants de l'école.

Avant



Après



Erratum décès de l'année 2020

Outre les personnes décédées à Cieux mentionnées dans « Cieux le Mag », d'autres ayant de fortes attaches à notre commune nous ont quitté en 2020 : **Ginette Masset veuve Moinet, Suzanne Granet veuve Dupuy, Alice Marsaudon veuve Lavergne, Marguerite Michel veuve Sarre, Christiane Denis veuve Prieur et Madeleine Testu veuve Albert-Roulhac.**

Beaux chatons et chats prédateurs

Depuis le début des années 2000, le nombre de chats domestiques s'envole, pour atteindre aujourd'hui les 14 millions d'individus.

Bien que l'identification des chats soit obligatoire depuis 2012, **7 millions d'entre eux ne sont pas reconnaissables** ce qui représente près d'un félin sur deux.

Les maîtres possédant des félins non identifiés – c'est-à-dire non tatoués ou non-pucés – s'exposent **depuis le 1er janvier 2021 à une amende de 750 €.**

C'est un des dispositifs pour lutter contre l'abandon des chats et leur prolifération.

Prolifération des chats Solution = stérilisation !



La stérilisation est bien sûr un outil à utiliser afin d'éviter la prolifération de chats et d'autres nuisances : bagarres, marquage urinaire... Attention : nourrir les adultes sans contrôler les naissances est le début d'une prolifération importante.

Les chats sont de très gros prédateurs. Des scientifiques s'inquiètent de leur impact sur une faune sauvage en déclin. Dans les jardins, la prédation par le chat arrive en tête des causes de mortalité des oiseaux (26 %).

Quels que soient les désagréments causés par des chats et les difficultés à mettre en œuvre les solutions adéquates, rien ne peut justifier qu'ils soient la cible d'un tir au fusil.

L'un d'entre eux vient d'en être victime alors qu'il n'est pas un chat errant mais le compagnon d'enfants. La loi punit de tels actes.



CALENDRIER DES ENCOMBRANTS

Les prochaines dates pour la collecte des encombrants sont les suivantes : le lundi 14 juin, le lundi 27 septembre et le jeudi 9 décembre. Pensez à vous à vous inscrire au préalable à la Mairie.